

<b>Zeitschrift:</b>	Journal suisse d'apiculture
<b>Herausgeber:</b>	Société romande d'apiculture
<b>Band:</b>	52 (1955)
<b>Heft:</b>	12
<b>Rubrik:</b>	Questions et réponses ; Rapports ; Conférences ; Congrès

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## QUESTIONS ET RÉPONSES

---

### A propos des essaims volages

*Question 1.* — Faut-il prendre soin d'un essaim d'origine inconnue ?

*Question 2.* — S'il est possible de s'en saisir, une fois en ruche, y a-t-il des précautions à prendre ?

#### Réponse

L'apiculteur auquel on fait appel pour ramasser un essaim volage n'a qu'une idée, celle d'en prendre soin si vraiment il ne sait d'où il vient et à qui il peut appartenir. Nous nous sommes tous trouvés dans une telle situation. L'essaim enlevé, nous l'avons mis en ruche, nourri, suivi, etc.

L'essaim qui quitte sa ruche se pose en général à proximité du rucher, mais, souvent aussi, il est capable de s'en éloigner de telle façon qu'il est difficile de déterminer sa provenance. Dès lors, c'est l'essaim perdu, volage. Il s'installera dans un endroit quelconque. Il construira quelques ébauches de rayons. Si la saison est généreuse les rayons seront construits très rapidement. A-t-il trouvé l'abri convenable, un arbre creux par exemple, il y prospérera. Si au contraire il n'est que suspendu à une branche d'arbre, ses jours seront comptés. Les nuits froides de l'automne le décimeront peu à peu, puis il périra.



*Construction d'un essaim au bas du tronc d'un hêtre.*

Cet été, un apiculteur M. B. fut appelé pour prendre soin d'un essaim que des forestiers ont découvert en nettoyant leur plantation.

L'essaim s'était solidement fixé à la base d'un jeune hêtre et à ses branches gourmandes. Il devait s'être posé là depuis plusieurs semaines car il avait construit cinq rayons de cinquante centimètres de longueur sur trente de largeur. Ainsi, n'était-il pas facile de le prendre. L'apiculteur, après l'avoir photographié, a réussi à l'enlever en un bloc. Il l'emporta soigneusement avec la partie de l'arbre où il s'était fixé. Il l'introduisit dans une ruche tant bien que mal sans rien gâter. Voyant qu'il n'avait que fort peu de provisions, il le nourrit progressivement et suffisamment pour qu'il puisse affronter la saison froide.

Au printemps prochain, si la colonie passe l'hiver, nous proposerions à M. B. d'encadrer les rayons de son essaim. Il faudra tailler, couper, afin qu'ils entrent dans un cadre D. B. Il sera nécessaire de les attacher avec de la ficelle, puis, ils seront placés dans une ruche. Après quelques jours les ficelles tomberont, devenant inutiles car les abeilles auront fixé les rayons à la partie supérieure des cadres ainsi qu'aux côtés.

C'est comme cela qu'on s'y prenait autrefois pour mettre dans une ruche à cadres mobiles les abeilles des ruches en paille.

Une fois l'opération terminée, nous conseillerons à M. B. de surveiller les allées et venues de ses nouvelles pensionnaires. Un essaim volage est suspect. Si dès les premières sorties au printemps, les abeilles ont de la peine à s'envoler, si elles tombent devant la ruche, si elles se traînent péniblement à terre, il faudrait en prélever un certain nombre et les adresser à l'inspecteur des ruchers pour analyse. Même si vous n'apercevriez rien d'anormal, cette précaution est utile.

M. B. a certainement lu dans notre numéro d'octobre du « Journal suisse d'apiculture », l'Ordonnance du Département fédéral de l'économie publique concernant la lutte contre l'acariose (du 11 août 1955).

A l'article 4, alinéa 3, nous lisons :

« Les essaims d'origine inconnue, trouvés dans une zone de 10 km. entourant les territoires sous séquestre seront détruits au gaz sulfureux. »

Ainsi donc, en application de l'Arrêté du 11 août 1955 tout apiculteur appelé pour enlever ou débarrasser un essaim volage gênant pour des tiers, ne pourra en prendre soin que s'il se trouve dans une zone saine, indemne d'acariose et à plus de 10 km. de celle considérée comme suspecte, si non, il devra le détruire.

Chinoiserie, me direz-vous, non sans quelque raison et à première vue. Pourtant, si nous voulons extirper de nos ruchers cette maladie insidieuse qu'est l'acariose une élémentaire discipline s'impose.

C'est pourquoi répondant aux questions posées nous invitons M. B. ainsi que tous ceux qui à l'avenir auront l'occasion de prendre possession d'un essaim inconnu ou volage, s'ils ne le détruisent pas, de le considérer comme suspect, puis après l'avoir mis en ruche, le surveiller ainsi que nous l'avons conseillé plus haut.

*Réd.*

## RAPPORTS - CONFÉRENCES - CONGRÈS

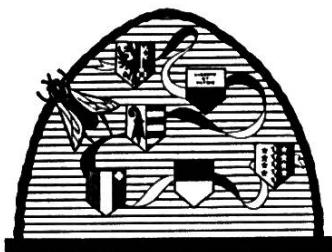
---

### XVI<sup>e</sup> Congrès international d'apiculture

Placé sous le patronage du Chancelier Julius Raab, le XVI<sup>e</sup> Congrès international d'apiculture se tiendra du 12 au 18 août 1956, à Vienne. Nous invitons les membres de la Romande qui désireraient faire un beau voyage et en même temps enrichir leurs connaissances apicoles à retenir cette date.

Les demandes de renseignements doivent être adressées à : *Osterreichischer Imkerbund, Georg Cochplatz 3/11a, WIEN I* (Autriche).

*Le Comité.*



## LA VIE DE NOS SECTIONS

---

### Confidences

Malgré le sujet d'une causerie captivante.

Malgré la projection d'un film apicole.

Malgré les questions diverses et importantes discutées.

Malgré les appels réitérés,

on se demande les raisons pour lesquelles trop de membres ne daignent pas répondre aux convocations ou s'excuser ?

Les comités se demandent s'il est bien utile que quelques membres actifs, se dévouent sans compter, délaissant souvent leurs devoirs familiaux et leurs occupations pour des membres qui ne semblent pas marquer plus d'intérêt à ce qui est fait pour eux.

*Réd.*

## Conseils à nos sociétaires

*Lisez et conservez le Journal.* Ses conseils vous seront précieux dans le présent et l'avenir.

*Soyez prévoyants.* Faites vos commandes à temps.

*Soyez ponctuels.* Pour régler vos cotisations n'attendez pas les rappels.

*Soyez dynamiques.* Amenez de nouveaux membres dans votre section, afin qu'elle soit plus forte. Aidez-vous mutuellement.

*Signalez-nous* ce qui ne va pas, nous ferons notre possible pour y remédier car nous sommes à votre service.

*Réd.*